

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 1^{er} avril 2022, sous la présidence de Madame Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme BAYLAC Annette, Mme BOTANCH Catherine, Mme CLAEYS Catherine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. AUXIÈTRE Mathieu, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : Mme DUMORA par M. AUXIÈTRE, Mme MARTIN par Mme CLAEYS, M. HANNON par M. MORILLON, M. PEDRONO par M. PEYRUCAIN, M. PEYRUCAIN par Mme GAILLARD.

Arrivé en cours de séance : M PEYRUCAIN à partir du point 3 de l'ordre du jour.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 7 mars 2022 envoyé avec la convocation.

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur AUXIÈTRE est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2022-14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Après le vote du compte administratif 2021, le résultat définitif de la section de fonctionnement à prendre en compte s'élève à 282 916,08 €, conformément au résultat de clôture de l'exercice 2021 mentionné au compte de gestion.

Compte-tenu des projets à réaliser et des prévisions budgétaires à inscrire au budget primitif en section d'investissement, Madame le Maire propose de reporter ce résultat en totalité en section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ ACCEPTE l'affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022 telle qu'elle a été présentée.

DÉLIBÉRATION 2022-15 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du budget primitif et compte tenu du besoin de financement des projets ambitieux de la municipalité et des attentes des habitants, il a été étudié en commission des finances la possibilité de faire varier les taux d'imposition des taxes foncières.

Elle propose une augmentation de 1,3 %.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, 3 votes contre (M. de LASSUS SAINT GENIES, M. OTAL, Mme PERTUISET et 1 abstention (Mme MAURICE)

➤ DÉCIDE de voter pour 2022 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,27 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **142,52 %**

DÉLIBÉRATION 2022-16 – BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique que le budget 2022 de la commune va permettre de mettre en œuvre la politique d'investissement engagée en 2021.

Elle donne la parole à Mme PERTUISET, vice-présidente de la commission municipale Finances, qui présente les principaux objectifs financiers de ce budget, à savoir :

- Réaliser les projets finalisés pour lesquels les co-financements ont été obtenus et notamment :
 - La géothermie, le point cuisson au restaurant scolaire, le socle numérique aux écoles. Une enveloppe de 38 000 € a été ajoutée pour des travaux d'urgence de rénovation et de confort sur l'ensemble du groupe scolaire.
 - La réfection de la toiture de la maison de Lagarrigue, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.
 - La rénovation thermique de la médiathèque
 - Le renouvellement des équipements informatiques des services municipaux
 - La poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public
 - L'élargissement du trottoir sur l'avenue Bellevue.
- Lancer les études et diagnostics sur l'amélioration des équipements vieillissants au complexe sportif – la concertation sur le terrain derrière la médiathèque.
- Anticiper en fonctionnement la hausse du coût des matières premières, la maintenance des bâtiments, tout en veillant à la maîtrise de ces dépenses.

Madame le Maire précise que les élus ont eu communication de la liste des indemnités qui ont été perçues en 2021 par les élus ayant siégé au conseil. Cet état sera annexé au compte-rendu de la séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du budget, par 18 voix pour et 1 vote contre (M. OTAL)

➤ APPROUVE le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €
Section d'Investissement	1 743 575,66 €	1 743 575,66 €
TOTAL DU BUDGET	3 623 575,66 €	3 623 575,66 €

DÉLIBÉRATIONS 2022-17 – AUTORISATION DE DÉPENSES AU COMPTE FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales ;
Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à l'article budgétaire 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

DÉLIBÉRATION 2022-18 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Après le vote du compte administratif 2021, le résultat définitif de la section d'exploitation à prendre en compte s'élève à 29 858,16 €, conformément au résultat de clôture de l'exercice 2021 mentionné au compte de gestion.

Afin de financer les dépenses de la section d'exploitation et de la section d'investissement, Madame le Maire propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 11 000 € en exploitation (compte 002)
- 18 858,16 € en investissement (compte 1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** l'affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022 telle qu'elle a été présentée.

DÉLIBÉRATION 2022-19 – BUDGET PRIMITIF 2022 DE L'ASSAINISSEMENT

Il est donné lecture des propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 153 791,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 789 700,78 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION 2022-20 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA PARTIE ANIMATION DU PROJET DE TIERS-LIEU

Le projet de tiers-lieu, précédemment présenté en conseil municipal, a comme principaux objectifs de :

- développer des espaces de vie sociale et en faire des lieux de vie de proximité
- faciliter la participation et l'échange des habitants au travers d'un projet de société inclusive et partagée
- Innover dans un lieu à la fois de passage et de résidence intégrant la mixité
- Accompagner les changements de mode de travail
- Répondre aux nouvelles fractures : numérique, sociale et territoriale.
- Inclure une vision écologique...

La première étape de ce projet permettrait de lancer une phase de concertation afin d'identifier la raison d'être et les usages du tiers-lieu et bâtir le modèle économique.

Pour cette phase, un appel à des professionnels est envisagé. Un devis a été établi par l'entreprise ETHICS Group pour un montant de 18 090 € HT.

Madame le Maire propose de demander au Conseil Départemental une aide au taux le plus élevé pour cette première phase du projet de tiers-lieu.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour cette opération
- **SOLLICITE** de la part du Département une subvention au taux maximum
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

DÉLIBÉRATION 2022-21 – CREATION D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil qu'il existe actuellement sur la commune une autorisation de stationnement.

Une personne, conducteur de taxi, est inscrite depuis quelques années sur la liste d'attente.

Madame le Maire propose la création d'une nouvelle autorisation.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code des transports, et notamment les articles L3120-1 à L3121-12 et R.3120-1 et R3121-23 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2010 modifié par l'arrêté préfectoral du 18 juin 2014 portant règlement général de police des taxis dans le département de la Haute-Garonne
- Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'autorisation de stationnement sur la commune,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (M. PEYRUCAIN)

- **AUTORISE**, la création par arrêté d'une deuxième autorisation de stationnement de taxi sur la commune.
- **PRÉCISE** qu'il appartient au maire de prendre l'arrêté attributif d'ADS.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mme PERTUISET, M. de LASSUS SAINT GENIES et M. OTAL

Question 1. Scolaire.

Début mars 2022, les élus du conseil municipal ont tous reçu individuellement une lettre des délégués de parents d'élèves (DPE) de Saint-Genies Bellevue.

Un conseil d'école a eu lieu quelques jours après, Madame le maire, la 1^{ère} adjointe et le 2^{ème} adjoint y ont participé. Des points d'interrogation ont été soulevés.

Quelles sont les solutions, à court terme, qui ont été retenues afin d'apaiser certaines tensions ?

Réponse : Une visite du groupe scolaire a été organisée avec les délégués de parents d'élèves, le directeur de l'école et Jean-Louis Rouch, adjoint aux travaux. L'ensemble des points en cause ont été revus, à la satisfaction des DPE qui ont également souligné l'amélioration de la propreté des toilettes. Une enveloppe de 38 000 € a été budgétée pour la petite maintenance des bâtiments dans le budget de fonctionnement (en sus des 700 000 € inscrits dans l'opération Investissement Ecoles). Ils serviront aux dépenses de mise en conformité du système électrique, de peinture, de pose d'un revêtement de sol dans la salle de psychomotricité, et de films pare-soleil. Madame le Maire souligne que le planning d'intervention n'est pas toujours maîtrisable car il dépend des disponibilités des entreprises et des matériels.

Question 2. Travaux à court terme.

Un point de situation sur le déclenchement des divers chantiers (maison Lagarrigue, médiathèque, panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente ou autres) serait apprécié.

Réponse : Le chantier de la Maison de Lagarrigue a dû être reporté en raison du retard de l'entreprise et de l'agenda du festival Détours en Cinécourt.

L'appel d'offres de la rénovation énergétique de la Médiathèque doit être lancé sous peu ;

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, Enedis doit installer un compteur de production électrique sur la salle polyvalente.

La consultation pour les travaux d'assainissement de la rue Principale est en cours.

Question 3. Travaux prévus mais non planifiés

Un point de situation sur les projets « cantine » et « géothermie » serait apprécié.

Réponse : L'appel d'offres pour la géothermie sur le groupe scolaire est en cours. Nous espérons une mise en place au cours de l'été. Le projet cantine sera discuté à la prochaine commission travaux. Deux devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (AMO/MOE) sont disponibles.

Question 4. Débat d'orientations budgétaires.

Le DOB, lors du conseil municipal du 7 mars dernier, a été plus que succinct pour diverses raisons.

Le compte-rendu l'est aussi.

Afin d'apporter des éléments d'orientation budgétaire aux habitants de la commune, pour l'année prochaine, ne serait-il pas possible de faire part de plus d'informations synthétiques ?

La transparence est une règle de cette municipalité et il y conviendrait d'y porter une attention particulière.

Réponse : Le Rapport d'Orientations Budgétaires a été ajouté au compte-rendu du conseil du 7 mars dernier. Nous nous excusons pour cet oubli.

Autres questions diverses

- M. PEYRUCAIN demande si la délibération portant sur la demande de subvention de la partie matériel du projet de Tiers-Lieu peut être ajouté à l'ordre du jour dans la mesure où une somme de 10 000 € a été prévue au budget en réunion de la commission finances.

Madame le Maire explique que conformément aux conclusions des questions diverses du Conseil Municipal du 7 mars dernier, seule la partie Animation (devis Etudes ETHICS Group) a été portée dans l'ordre du jour de ce présent conseil. La demande de subvention sur la partie matérielle fera l'objet d'un prochain conseil municipal. Mme CLAEYS, 1^{ère} adjointe, ajoute que suite au déménagement de la Médiathèque pendant les travaux de rénovation, la Maison des Associations et le Cercle des âges seront déjà très occupés, donc peu disponible pour Ethics Group.

- Mme CLAEYS informe les élus que la Mairie organise une soirée théâtre avec la représentation de la pièce « En attendant Bojangles » le 20 mai à la salle polyvalente. L'entrée est gratuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2021 par les élus siégeant ou ayant siégé au Conseil Municipal

IDENTITÉ ÉLU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2021
ARTIGUE Pierre	7 467,12 €
AUXIÈTRE Mathieu	2 287,32 €
CLAEYS Catherine	7 467,12 €
DUMORA Anne-Marie	7 467,12 €
GAILLARD Marie-Blandine	2 287,32 €
LAY Sophie	19 205,76 €
MARTIN Corinne	2 287,32 €
MAYNADIER Jacques	381,22 €
MORILLON Henri-Jacques	2 287,32 €
PEYRUCAIN Eric	2 287,32 €
ROUCH Jean-Louis	7 467,12 €
TOMAS Christiane	7 467,12 €